



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Convention de mission confiée à l'Agence Ingéniery pour l'assistance juridique et technique pour la restructuration des écoles communales

DATE DE LA CONVOCATION : 10/12/2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 10/12/2021

DATE D'AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : **22 DEC. 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	15
REPRÉSENTÉS	3
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	18

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Marie GÉRARD-Georges GÉRAULT - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ ayant donné pouvoir à MME Odile CONROY
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX
M Paul-Etienne LEGRAIS ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M Pierre-Yves PARISELLE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'Agence départementale Ingéniery ;

VU la délibération n°50-2014 du conseil municipal du 4 septembre 2014 portant adhésion à l'Agence départementale Ingéniery ;

VU que cet établissement public est cogéré par le Conseil Départemental des Yvelines et les maires du département ;

VU le projet de convention de mission de l'Agence Ingéniery ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité de confier les missions d'assistance juridique et technique pour la restructuration des écoles communales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'être accompagnée dans ses réflexions sur la restructuration des écoles communales ;

Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mission de l'Agence Ingéniery, dont le siège est situé 14 place Félix Faure à Rambouillet (78120), relative à l'accompagnement de la commune dans le projet de restructuration des écoles communales ;

AUTORISE madame le Maire à signer ladite convention ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 18
MAJORITÉ REQUISE	: 10
POUR	: 18
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 22 DEC. 2021
Le Maire,


Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention de mission confiée à l'Agence Ingéniery pour l'assistance juridique et technique pour la restructuration des écoles communales

Date de transmission de l'acte : 22/12/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 22/12/2021

Numéro de l'acte : CM-2021-077 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20211216-CM-2021-077-DE

Date de décision : 16/12/2021

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats